

En 2017, Les Conseils Citoyens Indépendants ont mené des dizaines d'actions sur le territoire de la Ville de Grenoble. Parmi lesquelles :



Un événement autour du contrôle au faciès



Accompagnement du dispositif budget participatif



Accompagnement de la belle saison

“ Vous habitez ou exercez une activité à Grenoble ?

Vous souhaitez participer à un Conseil Citoyen Indépendant territorial ?

Choisissez le secteur sur lequel vous souhaitez vous impliquer.

Aller sur le site internet des CCI.

Signalez votre envie à travers le formulaire de contact.

Indiquez les coordonnées où nous pourrions vous joindre.

Nous vous contacterons le plus rapidement possible.

Attention, si vous êtes élu, vous ne pouvez pas être membre d'un CCI. ”



ACCIG

Association de gestion des Conseils Citoyens Indépendants de Grenoble

Maison des Associations

6, rue Berthe de Boissieux - 38000 Grenoble

contact@conseilscitoyensindependantsgrenoble.fr

conseilscitoyensindependantsgrenoble.fr

Nous avons un Conseil pour vous !

Rejoignez-nous !



“Il y a toujours un Conseil Citoyen Indépendant proche de chez vous.”

Anne et Christian... et vous, bientôt ?
membres de Conseils

Les Conseils Citoyens Indépendants de Grenoble ont été mis en place en 2015 dans le cadre de la Loi Vaillant 2002 qui pose l'obligation pour les communes de plus de 80 000 h de créer un ou plusieurs Conseils de Quartier dont le rôle est de développer la participation citoyenne.

Depuis le printemps 2018, suite à une refondation des CCI, il existe deux types d'organisation :

- Un CCI territorial sur chacun des six secteurs administratifs de la ville
- Les Ateliers de projets

Les Conseils Citoyens Indépendants territoriaux

Leur rôle

Les Conseils citoyens indépendants de territoire sont appelés à être des lieux d'échanges, d'interpellation et de co-construction avec la Ville de Grenoble. Ils sont le relais des acteurs locaux et des habitants de leur territoire en direction de la Ville via les élus de secteurs et les directeurs de territoire.

Ils sont désormais découpés à l'échelle des 6 secteurs (territoires) de la Ville de Grenoble afin de que les habitants s'y retrouvent plus facilement et pour permettre une meilleure articulation avec l'organisation de la Ville. Nul ne peut être désigné simultanément membre de plus d'un Conseil Citoyen Indépendant de territoire.

La participation est bénévole. Appui, accompagnement et évaluation de différents outils de démocratie locale de la Ville de Grenoble tels que budget participatif, Forum aux idées, Fond de Participation des Habitants, Belle Saison, etc.

Les CCI territoriaux peuvent s'emparer des sujets qu'ils souhaitent afin de les travailler collectivement. À chaque conseil municipal de la Ville de Grenoble, en début de séance, ils peuvent poser une question au maire qui doit répondre avant de poursuivre le conseil.



Leur composition

Chaque Conseil Citoyen Indépendant de territoire est composé d'habitants et d'utilisateurs du territoire. Les associations ne sont pas représentées en tant que telles. Ils sont ouverts aux résidents étrangers, sont composés dans le respect des règles de parité femme/homme tout en veillant à la diversité et à la représentativité de ses membres.

Il existe une association de gestion des Conseils Citoyens Indépendants de Grenoble, l'ACCIG. Elle gère les moyens mis à disposition des Conseils Citoyens Indépendants de territoire. Elle est composée des membres des Conseils Citoyens Indépendants de territoire. L'association n'a pas de président, un conseil d'administration est composé de représentants de chacun des territoires de la Ville. L'association bénéficie de l'accès aux salles de la Maison des Associations et des Maisons des Habitants pour tenir des réunions.

Les Ateliers de projet

Leur rôle

La nouveauté, la Ville de Grenoble, en dialogue avec les Conseils Citoyens Indépendants de territoire, va proposer à des citoyens d'approfondir un sujet de politique municipale. Après avoir analysé le sujet qui leur sera présenté par des experts, les citoyens feront des préconisations lors d'un conseil municipal.

Leur composition

Un Atelier de projet sera composé de 17 citoyens tirés au sort, d'un membre des CCI territoriaux ainsi qu'un membre des Unions de Quartier par secteur et d'un représentant du Conseil Consultatif des Résidents Étrangers. Au moins deux ateliers de projet se tiendront par an.